

DONNEES PERSONNELLES – FORMULAIRE DE CONTACT

Données personnelles – Formulaire de contact

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), les préfets de Martinique, de Guadeloupe et Guyane mettent en œuvre le traitement « Formulaire de contact ».

Finalités du traitement

Ce traitement vise à gérer les demandes d'inscription au salon virtuel intitulé « Construire son parcours professionnel : du projet à la mobilité ».

Base juridique du traitement

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relève de l'exercice de l'autorité publique dont sont investis les préfets de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane (RGPD – article 6(1)e).

Données traitées

Ce traitement collecte les catégories de données suivantes :

- Données d'identification des personnes (n° de téléphone, région, genre)
- Données à caractère personnel
- Données relatives à la demande
- Statistiques

Destinataire des données

Elles sont accessibles aux agents de la plate-forme inter-régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines qui contribuent à la gestion des demandes ainsi qu'au suivi des statistiques.

Le cas échéant, elles sont collectées par notre sous-traitant dans le strict respect des termes du règlement européen sur la protection des données.

Caractère obligatoire du recueil des données

La fourniture de ces données est obligatoire pour la prise en compte du dossier d'inscription.

Transfert des données hors Union européenne

Aucun transfert de données n'est réalisée hors de l'Union européenne

Durée de conservation des données

Ces données sont conservées pour une durée de 1 an et seront ensuite supprimées.

Sécurité des données

Les préfectures de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane mettent en œuvre les mesures techniques et organisationnelles pour sécuriser les données personnelles et leur traitement, conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information de l'État (PSSIE).

Vos droits

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement (sous certaines conditions, art.17 du RGPD), vous devez vous adresser au correspondant au délégué ministériel à la protection des données de la préfecture de la Martinique à l'adresse : pref-donnees-personnelles@martinique.gouv.fr en joignant une copie de votre pièce d'identité. Conformément à l'article 21 du RGPD, vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement des données vous concernant, en justifiant de raisons tenant à votre situation particulière. Ce droit s'exerce de la même manière.

Ce traitement est contrôlé par le délégué ministériel à la protection des données du ministère de l'Intérieur (Délégué ministériel à la protection des données - Ministère de l'intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08).

Vous pouvez aussi déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07.